



Note d'information

Point presse préalable au Conseil communautaire

Mercredi 29 juin à 17h30

Valence – Palais des congrès et des expositions

1. Budget supplémentaire 2022

Faire face aux dépenses d'énergie

- Les propositions du budget supplémentaire 2022 comprennent les résultats du Compte Administratif 2021, les reports 2021 sur 2022 et des ajustements de crédits proposés à cette décision modificative. **Le budget supplémentaire est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 29 203 103 € et en section d'investissement à hauteur de 18 103 110 €.**
- Le budget supplémentaire porte à **8,6 millions € les dépenses d'énergie** (montant estimé par le SDED pour 2022) **soit une hausse de près de 4,2 millions €** qui représente près de 17 % du niveau d'épargne brute moyen des trois dernières années. A noter que les efforts réalisés sur l'éclairage public des zones économiques permettent de dégager 400 000 € par an absorbant à peine 10% de la hausse.

2. Plan pluriannuel d'investissement

70 millions € investis sur les 4 ambitions du projet de territoire

En début de mandat, **une orientation forte a été prise auprès de nos partenaires en injectant plus de 10 % de son investissement annuel, soit près de 8 millions €**, pour : soutenir l'immobilier d'entreprise via la Société d'économie mixte *In Situ*, accompagner Valence Romans Habitat en matière d'offre et de rénovation de logements et développer les énergies renouvelables via la Société d'économie mixte Rovaler.

Par ambition, les dépenses sont ventilées de la façon suivante :

- Ambition 1 - Préserver l'environnement et ancrer durablement notre territoire dans la transition écologique > **22 millions € en 2022** (249 millions € sur tout le mandat)
- Ambition 2 - Asseoir le développement économique et conforter l'identité de notre territoire pour accroître son attractivité > **25 millions € en 2022** (50 millions € sur tout le mandat)
- Ambition 3 - Développer et adapter les services à la population > **9 millions € en 2022** (68 millions € sur le reste du mandat).
- Ambition 4 - Préserver les équilibres qui font la richesse de notre agglomération > **14 millions € en 2022** (80 millions € sur le reste du mandat).

3. Gel tardif

Aide exceptionnelle aux arboriculteurs et à la station expérimentale Fruits de Rhône-Alpes

- En mai 2021, l'Agglo apportait son soutien aux arboriculteurs et aux filières impactés par l'épisode de gel tardif en annonçant une aide exceptionnelle de 200 000 €.
- La liste des bénéficiaires, tous producteurs de fruits à noyaux et de fruits à pépins, est désormais arrêtée. **Pour 1 euro d'aide de la Région, l'Agglo abonde à hauteur de 50 centimes soit un montant global définitif de 160 282 €.**
- De la même façon, l'Agglo accorde une **subvention de 37 000 € à la Station Expérimentale des Fruits Rhône-Alpes** (SEFRA, Etoile-sur-Rhône) mise en difficulté suite aux pertes de récoltes. L'objectif est de maintenir, au service des arboriculteurs drômois, cet outil collectif qui facilite notamment les échanges de pratiques, l'aide au montage de dossiers, les actions de promotion de la filière et l'expérimentation.

4. Economie circulaire

Présentation de la stratégie « l'Agglo en transition »

- Aujourd'hui, souveraineté économique et soutenabilité écologique sont des enjeux de société majeurs et les attentes des citoyens et des pouvoirs publics sont fortes pour **évoluer vers un modèle économique responsable, respectueux, sobre et autonome**.
- Pour répondre localement à ces enjeux et consciente des retombées économiques possibles, **Valence Romans Agglo s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'économie circulaire**. Un engagement qui s'appuie sur le projet de territoire en lien notamment avec la dynamique Territoires d'Innovation et qui vise notamment l'obtention de la labélisation « Economie circulaire » de l'ADEME.
- Cette stratégie ambitieuse - « l'Agglo en transition » - s'appuie sur un **diagnostic multi acteurs** (communes, acteurs économiques, interne) et une **étude sur les flux entrants et sortants du territoire** permettant de comprendre notre dépendance aux importations.
- La stratégie se décline en un **programme d'actions complet** autour de 4 axes :
 - > **Concevoir, mettre en place et valoriser des actions propres** : Toqué du local, commande durable...
 - > **Accompagner la structuration des filières afin de favoriser les échanges locaux** et renforcer le rôle de l'Agglo en tant que moteur du changement.
 - > **Développer les actions de mutualisation** au sein de l'Agglo, entre les communes et entre les acteurs économiques (achat mutualisé, bourse réemploi...) afin d'optimiser les coûts et les actions.
 - > **Expérimenter et soutenir les innovations à fort taux de répliquabilité** : appel à projets innovation économie circulaire...
- Un budget de **66 000€ HT/an** (hors postes) à partir de 2023.

5. Gestion de l'eau potable

Reprise en régie directe sur Bourg-de-Péage et Peyrus

- **A compter du 1^{er} janvier 2023, l'Agglo assurera, en régie directe** (via la régie communautaire Eau de Valence Romans Agglo), **la gestion du service public d'eau potable sur les communes de Bourg-de-Péage et Peyrus**. Une décision prise en accord avec les communes concernées.
- Cette intégration permettra notamment la **rationalisation des coûts**, **l'harmonisation tarifaire**, la **solidarité financière** pour répondre aux besoins d'investissement liés à la transition hydrique et la gestion patrimoniale, la **transparence technique et économique**, le **développement de synergies** pour un service performant et réactif et la **maîtrise de la gestion clientèle** en direct (relève, accueil client, facturation).

6. Foire du Dauphiné

Acquisition de terrains à Saint Paul-lès-Romans

- En 2021, la Préfecture de la Drôme interdisait à la Foire du Dauphiné de se tenir en zone des Allobroges à Romans-sur-Isère. L'occasion pour l'Agglo et la Ville de Romans de **construire un nouveau projet structurant sur un autre site avec une construction économe en flux et en foncier et une utilisation plus large de l'équipement**.
- **Le tènement répondant le mieux au projet a été identifié sur la commune de Saint-Paul-lès-Romans à proximité d'activités de loisirs existantes**. Le terrain, d'une **surface totale de 10 hectares** environ, s'étend sur quatre parcelles. Un accord amiable a d'ores et déjà été trouvé avec les propriétaires de trois parcelles. Propriété de la Ville de Romans, la 4^e parcelle devrait être cédée pour l'euro symbolique. Des indemnités d'éviction sont également prévues pour les agriculteurs qui exploitent actuellement les terres selon les barèmes en vigueur.
- **L'acquisition sera conclue sous réserve que les études de faisabilité du projet puissent être réalisées avant le 1er janvier 2024 dans l'enveloppe budgétaire de 19 millions d'euros TTC** prévue conformément au projet de territoire.

7. Piscines

Création de tarifs spéciaux en période de canicule

- Afin de faciliter l'accès aux piscines de l'Agglo lors des épisodes de canicule, l'Agglo met en place des tarifs spécifiques, en complément des tarifs existants :
 - > 1 € pour les enfants de 3 ans à 18 ans (entrée gratuite pour les moins de 3 ans),
 - > 2 € pour les plus de 18 ans.
- Ces tarifs seront **applicables en cas d'alerte canicule de niveau 3** dès l'entrée en vigueur de la délibération du conseil.
- Objectifs : **permettre aux habitants de se rafraîchir et ainsi limiter les effets et conséquences de la canicule.**

8. Parution du Rapport d'activité 2021

Le Rapport d'activité 2021 est sorti. Comme chaque année, il retrace l'activité de la collectivité, accompagné du compte administratif. Il est adressé au maire de chaque commune membre et fait ensuite l'objet d'une présentation en conseil municipal avant le 30 septembre.

Contact presse

Herveline Réhault | 06 28 83 94 98 | herveline.rehault@valenceromansagglo.fr
valenceromansagglo.fr et suivez nous sur

